



Pour un développement local, durable et solidaire !



# Programme d'Accès aux Énergies Renouvelables (PAER)

Phase II (2020-2023)

Zone Nord Sénégal

Région de Matam et de Saint-Louis



[www.lepartenariat.org](http://www.lepartenariat.org)



# Contexte

Selon l'Agence Internationale de l'Énergie, 600 millions de personnes sont dépourvues d'accès à l'électricité en Afrique et cela représente un enjeu majeur. Dans la zone Nord du Sénégal (Saint-Louis et Matam), le problème d'accès à l'énergie se pose notamment pour les opérateurs économiques et les zones rurales. Dans la Région de Saint-Louis, 33 % des ménages n'ont pas accès à l'électricité. Ce taux grimpe à 46,3 % dans les zones rurales. Plus de 71,7 % des ménages ruraux utilisent le bois comme source d'énergie entraînant la raréfaction des ressources naturelles et la déforestation.



Face à ce constat, l'État Sénégalais s'est engagé dans le développement des énergies renouvelables et dans la transition énergétique à travers le Plan Sénégal Émergent. La nouvelle Lettre de Politique sectorielle de Développement de l'Énergie (LPDSE 2019-2023) a permis au Sénégal de se fixer comme objectif d'atteindre un taux de 25% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique national. La promotion des énergies renouvelables s'inscrit dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques.

# Objectifs

**Promouvoir la diffusion et la diversification de solutions énergétiques renouvelables innovantes dans les Régions de Saint-Louis et de Matam pour garantir l'accès de tou.te.s à des services énergétiques fiables et modernes à un coût abordable.**



**Ce projet s'inscrit dans l'Objectif de Développement Durable (ODD) 7 : énergie propre et d'un coût abordable.**



# Objectifs spécifiques

- 1 Améliorer la coordination et le pilotage des politiques publiques sectorielles sur les énergies renouvelables à l'échelle des territoires régionaux.
- 2 Structurer les organisations de la société civile et du secteur privé pour la fourniture de services énergétiques renouvelables au bénéfice des populations rurales isolées et des opérateurs économiques de la zone Nord.
- 3 Développer des solutions innovantes d'accès à l'énergie (solaire et biomasse) au profit de 8 000 citoyen.ne.s.

# Méthodologie



## Stimulation de la demande :

Démontrer l'intérêt d'investir dans des solutions énergétiques innovantes et renouvelables en sensibilisant les collectivités locales, les entreprises et les citoyen.ne.s à travers des projets démonstratifs.



## Appui aux politiques publiques :

Mettre en place des cadres de concertation pour que les acteurs locaux s'approprient les projets. **Les Agences Régionales de Développement** de la zone Nord coordonnent ce volet et appuient les collectivités.



## Recherche-action et capitalisation :

Optimiser les rendements énergétiques, améliorer les connaissances sur les énergies renouvelables, systématiser et dupliquer les projets menés. Ce processus est mené avec les partenaires locaux, les universités et les institutions de développement local.



## Structuration de l'offre :

Aider au renforcement des capacités et structuration des entreprises locales en proposant des formations, un accompagnement dans la promotion des solutions énergétiques et l'amélioration des modèles économiques.

# La phase II du PAER (2020-2023)

## Résultats et activités

- **Promotion et amélioration de la coordination des projets énergétiques à base d'énergies renouvelables sur la zone Nord** : après Saint-Louis lors de la 1ère phase, mise en place d'un Cadre de Concertation Régional (CIMES) animé par l'Agence Régionale de Développement (ARD) de Matam ; appui dans la réalisation de diagnostics et élaboration d'un Plan d'Action Régional ; promotion des énergies renouvelables auprès des collectivités.
- **Diffusion de l'offre énergétique** : appui aux Organisations de la Société Civile (OSC) en matière de maîtrise des innovations énergétiques présentes sur le marché. Elles participeront ainsi à leur diffusion dans les zones isolées par la mise en place de **réseaux de micro opératrices/opérateurs**.
- **Capitalisation des projets démonstratifs et définition des modèles de gestion**. Suivi évaluation des modèles démonstratifs des plateformes énergétiques installées au cours de la phase I dans la région de Saint-Louis.
- **Formation et sensibilisation** des collectivités locales sur l'offre énergétique existante et **réalisation de 10 micro-projets énergétiques** (solaire et biomasse) pour les acteurs économiques locaux et les communautés isolées.
- **Appui aux entreprises et insertion des jeunes** : soutien à 15 entreprises locales et orientation des jeunes vers des métiers liés aux énergies renouvelables : formations, appui à l'entrepreneuriat...
- **Installation de deux plateformes énergétiques intégrées dans la Région de Matam** : études de faisabilité, accompagnement à l'installation technique, formation à l'utilisation, à l'entretien, à la maintenance, et gestion quotidienne des dynamiques socio-économiques.
- **Etude prospective sur les enjeux énergétiques et les possibilités de duplication des modèles énergétiques** sur le territoire du Bassin du Fleuve Sénégal (Mauritanie, Mali, Guinée).



## Les partenaires



## Le rôle des partenaires techniques du PAER

Le PAER II s'appuie sur l'expertise d'ONG partenaires :

- Au niveau de Matam, une collaboration est mise en place avec **l'ADOS** qui dispose d'une excellente connaissance du territoire et des acteurs de cette nouvelle zone d'intervention.
- L'expertise respective du **Geres** et du **GRET** est également mobilisée pour réaliser des diagnostics, accompagner la mise en place de plateformes et appuyer les entreprises locales et les micro-opérateurs/opératrices (modules de formation, réalisation de business modèles).

Des perspectives de duplication des initiatives pourront être envisagées à l'échelle du Bassin du Fleuve Sénégal grâce à **l'Initiative Fleuve Sénégal (IFS)** qui regroupe : l'Ados, AVSF, le Geres, le Grdr, le GRET et le Partenariat.



# Les projets réalisés lors de la phase I (2017-2020)

## → 2 plateformes démonstratives solaires ont été installées :

- 1 plateforme de pompage d'eau à Cas-Cas pour les activités agricoles d'opérateurs économiques et la transformation ultérieure des déchets (cuves de méthanisation annexes).
- 1 plateforme énergétique (solaire et thermique) pour les toutes petites entreprises du village de Mbiddi (transformation de produits, mécanique, commerce, menuiserie...).

## → 48 unités biogaz pour les ménages et groupements communautaires ont été installées : accès au gaz de cuisson à travers la valorisation des déchets organiques.

## → Appui à la structuration des entreprises locales, formation de jeunes, mise à disposition de répertoires d'acteurs locaux (entreprises, acteurs de la formation...).

## → 5 entreprises locales du secteur des énergies renouvelables ont été accompagnées.

## → Création d'un cadre de concertation multi-acteurs et d'un diagnostic énergétique régional.

## → Organisation de la 1ère édition du forum régional sur les énergies renouvelables à Saint-Louis.



## La phase II

- ⇒ **Date de début du projet :** avril 2020
- ⇒ **Durée du projet :** 3 ans
- ⇒ **Pays d'intervention :** Sénégal
- ⇒ **Montant total du projet :** 962 189 €
- ⇒ **Montant sollicité auprès de l'AFD :** 400 000 €

## Mise en place d'un cadre de concertation territorial : le CIMES

Le PAER I avait pour objectif de mettre en place un Cadre de Concertation Régional sur les énergies afin de créer une dynamique dans la Région de Saint-Louis. Dans ce contexte, le CIMES (Comité Intersectoriel de Mise en œuvre des Synergies entre le secteur de l'Énergie et les autres Secteurs Stratégiques pour la réduction de la pauvreté) déjà créé par l'État sénégalais a été redynamisé. Il a pour objectif de mettre en cohérence les initiatives sur l'énergie et d'autres secteurs stratégiques. Il est initialement composé des représentations ministérielles, d'entités déconcentrées et des opérateurs énergétiques. L'innovation apportée par le PAER est l'intégration des structures territoriales (collectivités, secteur privé, universitaires, société civile...).

Le CIMES est présidé par le Gouverneur de Région et animé par l'Agence Régionale de Développement. Il permet de mettre en œuvre la politique sectorielle de l'État sur l'énergie au niveau régional et favoriser les synergies.

Un des objectifs du PAER II est de dupliquer ce cadre dans la Région de Matam.



### En France

71 Rue Victor Renard  
59 000 Lille  
Tel : +33 (0)3 20 53 76 76  
[contact@lepartenariat.org](mailto:contact@lepartenariat.org)

### Au Sénégal

Quai Ousmane Masseck - Ndiaye X Rue Potin -  
île Nord - BP 746 Saint-Louis  
Tel : + 221 33 961 46 51  
[contacts@lepartenariatsenegal.org](mailto:contacts@lepartenariatsenegal.org)



@lePartenariat.CentreGaia



@PartenariatGaia



Le Partenariat - Centre Gaïa